

A2Z ART
Société A Responsabilité Limitée au capital de 5 000 Euros
Siège Social : 1 sente Giraud, 93260 LES LILAS
RCS B 514 481 134

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{er} février 2011

L'an 2011,
Le 1^{er} février,
A 19 heures,

Les associés de A2Z ART, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 Euros, divisé en 500 parts de 10 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 1 sente Giraud, 93260 LES LILAS, sur convocation de la gérance.

Sont présents

- Monsieur Anthony PHUONG possédant 250 parts.
- Madame Ziwei PHUONG possédant 250 parts.

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Anthony PHUONG, co-gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Cession de parts sociales entre associé,
- Démission d'un co-gérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée .

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

AP

ZP

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de transférer le siège social du 1 sente Giraud, 93260 LES LILAS au 28 bis rue Barbès, 94200 IVRY SUR SEINE, et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante .

Article 4- Siège social

Le siège social est fixé . 28 bis, rue Barbès, 94200 IVRY SUR SEINE.

(Le reste de l'article demeure inchangé).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la cession de parts intervenue entre Monsieur Anthony PHUONG (cédant) et Madame Ziwei PHUONG (cessionnaire) demeurant au 15, place Marcel Cachin, 94200 IVRY SUR SEINE, aux termes d'un acte en date du 1^{er} février 2011, décide de modifier comme suit l'article n° 14 des statuts, pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts

ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit

à Monsieur Anthony PHUONG	249 parts sociales
à Madame Ziwei PHUONG	251 parts sociales

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur Anthony PHUONG de ses fonctions de co-gérant notifiée le 1^{er} février 2011 à la société.

AP ZP

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

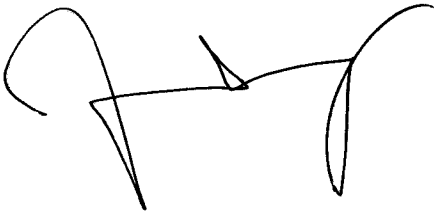
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

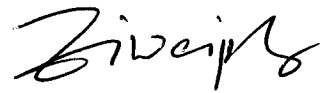
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Anthony PHUONG

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left, a horizontal stroke, and a vertical stroke on the right.

Ziwei PHUONG

A handwritten signature in black ink, featuring a cursive 'Ziwei' followed by a stylized 'P' and a flourish.